

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, qui s'est tenue le 27 avril 1999 à compter de 21 h 36, à la salle Flore Laurentienne, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Lucie Désilets, Colette Larose, Fernande LeBlanc-Sénéchal

Messieurs : Michel Chamberland, Serge Dulude, Robert Filteau

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaires
représentant
les parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau

- du secondaire : Monsieur Alain Lacroix

Directeur général : Monsieur Jacquelin Bergeron

Secrétaire général : Monsieur Rolland Descheneaux

Absence

Madame Carole Marchand

Ouverture de la
séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 21 h 36.

39-CE-1999
Adoption de
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Désilets que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

10.1 Reporté à une réunion subséquente

Adoptée unanimement.

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

- 1- Ouverture de la séance et moment de recueillement
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 1999
- 4- Questions orales du public
- 5- Affaires de la Direction générale
- 6- Affaires du Secrétariat général :
 - 6.1 Fonctions et pouvoirs - conseil d'établissement : École primaire Le Déclic
- 7- Affaires du Service de la formation générale des jeunes
- 8- Affaires des Services complémentaires
- 9- Affaires du Service des ressources humaines
- 10- Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires
- 11- Affaires du Service des ressources financières
- 12- Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 12.1 Adjudication du contrat :
PCP008/070 Réfection de toiture / Phase 1, sections A, B, C, I, J
École Le Jardin-Bienville

- PCP008/070 Réfection de toiture / Phase 1, section E
École Charles-Lemoyne
- 12.2 Adjudication du contrat :
PCP168/052 Réfection des salles de toilettes et fenestration
/ phase 1
École Hélène-De Champlain
- Adjudication du contrat :
PCP043/065 Remplacement du vitrage de blocs de verre
École Paul-Chagnon
- 12.3 Adjudication du contrat :
PCP032/062 Rénovation / phase 1
École de la Mosaïque
- 12.4 Adjudication du contrat :
PCP390/050 Aménagement atelier de soudure phase II
École Pierre-Dupuy
13. Affaires du Service de l'évaluation institutionnelle
14. Affaires du Service des technologies de l'information
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Questions orales du public
18. Parole aux commissaires
19. Parole aux commissaires représentant les parents
20. Clôture ou ajournement de la séance

Adoptée unanimement.

40-CE-1999
Adoption du
procès-verbal

IL EST PROPOSÉ par madame Colette Larose que le procès-verbal de la séance du 23 mars 1999 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée unanimement.

41-CE-1999
Fonctions et
pouvoirs - Conseil
d'établissement -
École Le Déclit

CONSIDÉRANT qu'après trois convocations consécutives à intervalles d'au moins sept jours où les séances du conseil d'établissement de l'école primaire Le Déclit n'ont pu être tenues faute de quorum;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Filteau :

QUE la commission scolaire ordonne que les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement de l'école primaire Le Déclit soient suspendus jusqu'à l'élection du conseil d'établissement pour l'année scolaire 1999-2000;

ET QUE jusqu'à cette élection, la direction de l'école, exerce les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement.

Adoptée unanimement.

42-CE-1999
Adjudication du
contrat -
PCP036/072
Réfection de toiture /
Phase 1, sections
A,B,C, I, J - École
Le Jardin-Bienville
PCP008/070
Réfection de toiture /

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 106-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait les projets à caractère physique pour l'année 1999-2000;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public paru dans trois journaux;

CONSIDÉRANT que 18 firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que 13 firmes ont déposé une soumission;

Phase 1, section E -
École Charles-
Lemoyne

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architecte « Le Groupe des Sept, atelier d'architecture inc.»;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Dulude :

QUE le contrat pour les projets PCP036/072, réfection de toiture / phase 1, sections A, B, C, I, J, école Le Jardin-Bienvenue, et PCP008/070, réfection de toiture / phase 1, section E - école Charles-Lemoyne, soit accordé à la firme « Poulin et Bureau inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 121 294,00 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'analyse de soumissions du 19 avril 1999 \$, taxes incluses, déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

43-CE-1999
Adjudication du
contrat -
PCP168/052
Réfection des salles
de toilettes et fenestration / phase 1
École Hélène-De
Champlain
PCP043/065
Remplacement du
vitrage de blocs de
verre - École Paul-
Chagnon

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 106-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait les projets à caractère physique pour l'année 1999-2000;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public paru dans trois journaux;

CONSIDÉRANT que 18 firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que 10 firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architecte « Pelletier N. Jean-Pierre Architecte »;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation subventionne le projet pour un montant de 256 854 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Chamberland :

QUE le contrat pour les projets PCP168/052, réfection des salles de toilettes et fenestration / phase 1, école Hélène-De Champlain et PCP043/065, remplacement du vitrage de blocs de verre, école Paul-Chagnon, soit accordé à la firme « Les entreprises Jean-Paul Marin inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 137 413,47\$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'analyse de soumissions du 19 avril 1999 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE, suite à l'acceptation de l'ajout par le ministère de l'Éducation, la directrice du Service des ressources matérielles négocie un avenant au contrat afin d'augmenter le nombre de fenêtres à l'école Hélène-De Champlain jusqu'à la limite de la subvention;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

44-CE-1999
Adjudication du
contrat -

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 106-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait les projets à caractère physique pour l'année 1999-2000;

PCP032/062
Rénovation / Phase 1
école de la Mosaïque

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public paru dans trois journaux;

CONSIDÉRANT que 19 firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que 12 firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architecte « Leclerc & Associés »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Dulude :

QUE le contrat pour le projet PCP032/062, rénovation / phase 1, école de la Mosaïque, soit accordé à la firme « Marieville Construction », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 175 280,00 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'analyse de soumissions du 19 avril 1999 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

45-CE-1999
Adjudication du
contrat -
PCP390/051
Aménagement
atelier de soudure
phase II - École
Pierre-Dupuy

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 106-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait les projets à caractère physique pour l'année 1999-2000;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public paru dans trois journaux;

CONSIDÉRANT que 31 firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que 13 firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « Desseau-Soprin inc. »;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation subventionne, en partie, le projet;

CONSIDÉRANT que la différence entre le montant subventionné et les coûts totaux est budgétée au Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Lacroix :

QUE le contrat pour le projet PCP390/051, aménagement atelier de soudure phase II, école Pierre-Dupuy soit accordé à la firme « Construction Berka inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 407 200 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'analyse de soumissions du 20 avril 1999 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

46-CE-1999
Ajournement de la
séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Lacroix que la séance soit ajournée au 5 mai 1999 à 21 heures.

Adoptée unanimement.

Il est précisément 22 h 05 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P. A. 170

Présidente

Secrétaire général
